

**ANNALES**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ LINNÉENNE**  
**DE LYON.**

*Année 1856.*

( NOUVELLE SÉRIE. )

**TOME TROISIÈME.**



**LYON.**

IMPRIMERIE DE F. DUMOULIN, LIBRAIRE,  
rue Centrale-St-Pierre, 20.

1856.



# DESCRIPTION

DE

## QUELQUES ELATÉRIDES

NOUVEAUX OU PEU CONNUS

PAR

**E. MULSANT ET GUILLEBEAU**

Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 42 mai 1856.



### **Athous titanus.**

*D'un noir brun, avec les élytres d'un brun noirâtre et leur bord extérieur d'un testacé roussâtre; presque glabre en dessus (♀). Tête déprimée sur le front; grossièrement ponctuée, avec des empâtements lisses. Arête frontale arquée, confondue avec l'épistome au milieu de sa partie antérieure. Deuxième article des antennes court: le troisième à peine moins long que le suivant. Prothorax rebordé latéralement; à angles postérieurs munis d'une très-petite dent dirigée en dehors; ponctué; offrant les traces d'une ligne médiane lisse. Elytres à stries assez profondes, marquées de points ne les débordant pas. Intervalles finement et peu densément ponctués: les troisième à cinquième obtusément en toit en devant. Repli tranchant sur les côtés du ventre. Partie sternale de l'antépectus munie en devant d'un rebord court et convexe, suivi d'un sillon.*

♂ Inconnu.

♂ Corps assez large. Antennes un peu plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; à articles quatrième à dixième dilatés au côté interne, en forme de dent graduellement plus faible du quatrième au dixième. Prothorax presque parallèle, très-faiblement arqué sur les côtés depuis les angles de devant jusqu'aux cinq sixièmes de sa longueur, subparallèle ensuite, offrant, par là, une légère sinuosité vers les cinq sixièmes ; convexe ; presque glabre ; marqué de points un peu ou à peine moins gros que ceux de la tête, moins serrés sur le dos que sur les côtés. Elytres trois fois ou trois fois et quart aussi longues que le prothorax ; subparallèles jusqu'aux cinq sixièmes, obtusément arrondies à l'extrémité, prises ensemble ; très-médiocrement convexes sur le dos. Intervalles peu ruguleusement ponctués.

Long. 0,0225 (40 l.). Larg. 0,0067 (3 l.).

*Corps* allongé ; subparallèle ; presque glabre en dessus (♀). *Tête* d'un noir brun ; creusée d'une dépression naissant au milieu du front, élargie d'arrière en avant jusque vers le bord antérieur ; marquée de gros points, moins rapprochés sur le milieu de la dépression : plusieurs de ces points séparés par des espaces lisses simulant des empâtements. *Arête frontale* en arc régulier assez faible ; offrant une tranche assez vive, saillante au-dessus du labre, confondu avec l'épistome sur la moitié médiane au moins de sa largeur, lisse dans son milieu. *Mandibules* d'un rouge brun à la base, plus obscures à l'extrémité. *Palpes* d'un rouge brun. *Antennes* brunes ou d'un brun noir à la base, graduellement un peu moins obscures à l'extrémité ; peu pubescentes ; comprimées ; à deuxième et troisième articles plus étroits que les suivants : le deuxième égal aux deux tiers du troisième : celui-ci un peu moins long que le suivant : les quatrième à dixième obtriangulaires, plus développés au côté interne et, par là, subdentés à ce côté. *Prothorax* presque tronqué en devant ,

avec les angles antérieurs déclives et avancés pour embrasser un peu les yeux ; à peine plus long sur son milieu qu'il est large à la base ; à angles postérieurs un peu obtus, faiblement plus prolongés en arrière que les angles de l'échanerure antéscutellaire, armés près de leur extrémité d'une petite dent dirigée en dehors ; muni latéralement d'un rebord un peu tranchant entièrement visible en dessus ; ponctué ; d'un noir brun ; presque glabre (♀) ; offrant sur la ligne médiane une faible trace étroite, lisse ou à peine déprimée ; parfois noté d'une légère fossette, de chaque côté de la ligne médiane, vers les trois quarts de sa longueur. *Ecusson* brun ; presque parallèle, obtusément arrondi à l'extrémité ; subconvexe ou obtusément en toit ; pointillé : presque glabre. *Elytres* faiblement plus larges aux épaules que le prothorax à ses angles postérieurs, brunes, avec l'intervalle marginal d'un testacé roussâtre ; à neuf stries : les deux premières légères : les autres assez profondes, surtout les troisième à cinquième à leur partie antérieure : ces stries marquées de points assez petits, irréguliers, ne les débordant pas : la sixième, avancée jusqu'à la base où elle s'unit à la cinquième : les septième et huitième plus courtes en avant : la neuvième un peu sinuée et sulciforme, depuis l'épaule jusqu'aux hanches postérieures. *Intervalles* marqués de points irréguliers, peu épais, un peu ruguleux ; presque glabres ou peu garnis près de la base et du bord marginal de poils courts et cendrés (♀) ; presque plans : les troisième à cinquième obtusément en toit à leur partie antérieure : les troisième, cinquième et septième plus larges postérieurement que leurs voisins : le dixième ou marginal presque nul en avant, graduellement moins étroit d'avant en arrière, un peu moins large que le neuvième vers les deux tiers de sa longueur. *Repli* d'un testacé roussâtre ; en gouttière et à peine plus large que le postépisternum, vers la moitié de celui-ci, réduit à une tranche sur les côtés du ventre jusqu'au quatrième arceau. *Dessous du corps* d'un noir brun, un peu

moins foncé sur l'antépectus ; ponctué assez grossièrement sur ce dernier, finement sur les autres parties pectorales et sur le ventre ; garni de poils fins, couchés, d'un fauve livide, luisants, mi-dorés à certain jour, donnant aux segments postérieurs de la poitrine et à ceux du ventre une teinte d'un noir verdâtre. *Partie sternale de l'antépectus* à peine arquée à son bord antérieur ; munie à celui-ci d'un rebord convexe, à peine égal au diamètre du dernier article des palpes sur les deux tiers médiaires de sa largeur, rétréci à ses extrémités : ce rebord suivi d'un sillon transversal très-marqué. *Métasternum* suivi, à l'extrémité de sa ligne médiane, d'un trou profond, presque en losange, prolongé jusqu'au niveau du milieu de la longueur des hanches. *Pieds* d'un brun noir ou d'un noir brun, avec les tarses un peu moins obscurs en dessus, avec l'extrémité du dernier article et le dessous des autres d'un rouge testacé : hanches postérieures assez fortement élargies au côté interne de leur partie supérieure, graduellement rétrécies depuis l'insertion des cuisses jusqu'aux deux tiers de leur largeur, presque linéaires ou réduites à peu de chose extérieurement : tarses postérieurs graduellement moins épais du premier au quatrième article : le premier presque aussi long que les deux suivants réunis.

PATRIE : Le Midi de la France.

Obs. Cette espèce se distingue des autres par une taille beaucoup plus avantageuse. Elle s'éloigne des ♀ des *A. fuscicornis* et *Dejeanii* par la sixième strie des élytres avancée jusqu'au niveau de la cinquième avec laquelle elle se lie ; par les troisième à cinquième intervalles en toit en devant ; par le repli des élytres tranchant sur les côtés des deuxième à quatrième arceaux ; par la partie sternale de l'antépectus munie en devant d'un rebord convexe et peu développé dans le sens longitudinal de l'insecte ; par le trou plus grand de l'extrémité du métasternum. Elle s'éloigne en outre de l'*A. Dejeanii* par l'arête frontale en arc

régulier, et du *fuscicornis* par cette arête confondue en devant avec l'épistome.

### **Athous Dejeanii.**

*Dessus du corps d'un noir brun sur la tête et sur le prothorax, brun sur les élytres, avec le bord marginal de celles-ci d'un roux testacé; pubescent (♂), presque glabre (♀). Tête déprimée sur le front; assez grossièrement ponctuée. Arête frontale en angle tronqué en devant; confondue avec l'épistome à son bord antérieur. Deuxième article des antennes court: le troisième presque aussi long que le quatrième. Prothorax muni latéralement d'un rebord visible en dessus; à angles postérieurs armés d'une dent dirigée en dehors; ponctué; offre à peine les traces d'une ligne médiane. Elytres à stries ponctuées et assez prononcées. Intervalles presque plans; pointillés. Repli à deux bords distincts sur les côtés du ventre. Partie sternale de l'antépectus relevée et obtusément arquée en devant, chargée un peu après d'une saillie transversale.*

♂ Corps plus étroit, plus parallèle, moins convexe; garni en dessus de poils d'un fauve cendré ou d'un fauve testacé, fins, couchés, mais très-apparents, qui lui donnent une teinte d'un brun fauve. *Antennes* prolongées environ jusqu'au quart de la longueur des élytres; d'un roux ou d'un fauve testacé: articles quatrième à dixième, moins dilatés, proportionnellement plus longs; à dernier article quatre ou cinq fois aussi long qu'il est large. *Prothorax* presque parallèle; à peine plus long sur son milieu qu'il est large à la base; peu convexe. *Elytres* presque parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite; peu convexes. Intervalles plus sensiblement ruguleux: les troisième à cinquième moins sensiblement plus convexes que les autres vers la base. *Pieds* bruns, avec les tarses d'un brun testacé ou d'un testacé brun.

♀ Proportionnellement plus large, moins parallèle, plus convexe; brune et à peu près glabre en dessus, au moins sur le prothorax et sur les élytres. *Antennes* à peine plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax; brunes à la

base, graduellement d'un brun rouge testacé vers l'extrémité ; à articles quatrième à dixième proportionnellement plus dilatés, moins longs. *Prothorac* un peu élargi en ligne faiblement courbe jusqu'à la moitié ou aux quatre septièmes, subsinueusement rétréci ensuite ; convexe ; à peine plus long sur son milieu qu'il est large à la base, un peu moins long qu'il est large vers la moitié de ses côtés ; marqué d'une dépression ou fossette oblique contiguë au bord marginal vers le tiers ou les deux cinquièmes de la longueur. *Elytres* subsinueusement élargies jusqu'aux deux tiers ; médiocrement convexes. Intervalles moins rugueux : les troisième à cinquième plus sensiblement convexes en avant. *Pieds* bruns ou d'un brun testacé sur les cuisses, d'un fauve ou d'un roux testacé graduellement plus clair sur les jambes et les tarses.

*Athous Dejeanii* (YVAN) (ДЕЖАН) Catal. (1833) p. 89 — *Id.* (1837) p. 101.

(Suivant un exemplaire envoyé à M. Foudras par feu le comte Dejean.)

Long. 0,0157 (7 l.) ♂. — 0,168 (7 1/2 l.) ♀. — Larg. 0,0043 (2 l.) ♂. 0,0050 (2 1/3 à 2 1/2 l.) ♀.

*Corps* allongé ; subparallèle ; pubescent (♂) ou presque glabre (♀) en dessus. *Tête* brune ou d'un brun rougeâtre ; creusée d'une dépression naissant au milieu du front, plus prononcée sur ce point et près du bord antérieur que sur la région intermédiaire ; marquée de points assez gros, surtout sur la dépression. *Arête frontale* en angle tronqué en avant ; confondue dans cette partie tronquée, qui est lisse, avec l'épistome. *Mandibules* d'un rouge brun, avec l'extrémité obscure ou noirâtre. *Palpes* testacés ou d'un testacé fauve. *Antennes* d'un fauve testacé, ordinairement plus obscures chez la ♀ ; pubescentes ; comprimées ; à troisième et surtout deuxième articles plus étroits que le quatrième : le deuxième, près de moitié plus court que le troisième : celui-ci un peu moins long ou presque aussi long que

le quatrième : les quatrième à dixième obtriangulaires , plus développés au côté interne et, par là, subdentés à ce côté. *Prothorax* presque tronqué en devant , subsinué derrière les yeux, avec les angles antérieurs déclives; à angles postérieurs non obtus , médiocrement prolongés en arrière et munis vers leur extrémité, d'une petite dent très-apparente dirigée en dehors ; muni latéralement d'un rebord entièrement visible quand l'insecte est examiné en dessus ; ponctué un peu moins grossièrement que la tête ; offrant les traces d'une ligne longitudinale médiane lisse ; noté d'une fossette de chaque côté de cette ligne, vers les deux tiers ou un peu plus de la longueur. *Ecusson* de la couleur des étuis ; obtusément arrondi à son extrémité ; subconvexe ; ponctué. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; deux fois et demie ou un peu plus aussi longues que lui ; brunes, avec l'intervalle marginal d'un roux testacé ; à neuf stries étroites , linéaires , assez prononcées, marquées de points plus longs que larges, ne les débordant pas : les troisième à cinquième plus profondes vers la base : la sixième et surtout les septième et huitième non avancées jusqu'à la base : la neuvième sulciforme depuis l'épaule jusqu'au niveau des hanches postérieures. *Intervalles* marqués de petits points ; presque plans : les troisième à cinquième graduellement un peu élargis et subconvexes en devant : les troisième à septième un peu plus larges postérieurement que leurs voisins : le dixième ou marginal, presque nul en devant, graduellement moins étroit d'avant en arrière, un peu moins large que le neuvième vers les deux tiers de sa longueur. *liepli* testacé ; à peine plus large que le postépisternum vers la moitié de celui-ci ; presque réduit à une tranche sur les côtés du ventre , mais offrant cependant ses deux bords distincts : l'interne graduellement moins élevé que l'externe d'avant en arrière. *Dessous du corps* brun ou d'un brun rougeâtre ; moins finement ponctué sur l'antépectus que sur les autres parties ; garni de poils fins , couchés , cendrés ou

d'un cendré fauve. *Partie sternale de l'antépectus* obtusément arquée et relevée à son bord antérieur : cette partie relevée à peine égale dans son milieu au sixième de sa largeur totale ; chargée d'une saillie transversale vers les deux cinquièmes ou un peu plus de sa longueur jusqu'aux hanches de devant ; creusée d'un sillon transversal après la partie antérieure relevée, et d'un autre entre celui-ci et le relief transverse : ce dernier sillon ordinairement peu marqué chez le ♂. *Pieds* bruns sur les cuisses, un peu moins obscurs sur les jambes et surtout sur les tarses, souvent testacés ou d'un fauve testacé à l'extrémité de ceux-ci, chez la ♀.

**PATRIE :** Les parties méridionales de la France.

**Obs.** Cette espèce varie un peu de teinte suivant le développement de la matière colorante ; mais nous ne l'avons jamais vue d'un rouge brun ou d'une teinte plus claire en dessus, même sur les élytres.

*L'A. Dejeanii* a beaucoup d'analogie avec *L'A. titanus*. Il s'en distingue principalement par son arête frontale, en angle tronqué au lieu d'être en arc ; par son prothorax armé vers l'extrémité de ses angles postérieurs d'une dent dirigée en dehors plus prononcée ; par la sixième strie des élytres avancée jusqu'à la cinquième avec laquelle elle s'unit en devant ; par le repli offrant même sur les côtés des premiers arceaux du ventre deux bords au lieu d'une simple tranche ; par la partie sternale de l'antépectus obtusément arquée en devant, au lieu d'être simplement munie d'un rebord convexe, chargée d'un relief transversal, vers les deux cinquièmes de l'espace compris entre les côtés du bord antérieur et les hanches de devant.

#### ***Athous fuscicornis.* ♀.**

*Dessus du corps variant du noir brun au brun fauve sur la tête et le prothorax, et du brun au roux testacé sur les élytres ; presque glabre. Tête déprimée sur le front ; grossièrement ponctuée. Arête frontale arquée, un*

*peu avancée au-dessus de l'épistome qui reste libre. Deuxième article des antennes court : le troisième à peine moins long que le suivant. Prothorax muni latéralement d'un rebord visible ; à angles postérieurs munis d'une petite dent un peu dirigée en dehors ; offrant les traces d'une raie longitudinale médiane. Élytres à stries étroites, marquées de points ne les débordant pas ; la sixième raccourcie en devant. Intervalles plans, pointillés. Partie sternale de l'antépectus uni-sillonée, arquée et relevée au devant de ce sillon.*

♂. Inconnu.

♀. Corps assez large. Antennes à peine aussi longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; à articles quatrième à dixième dilatés au côté interne en forme de dent graduellement plus faible du quatrième au dixième. Prothorax un peu arqué sur les quatre cinquièmes antérieurs de ses côtés, parallèle ensuite ; convexe ; presque uniformément marqué de points un peu moins gros que ceux de la tête. Élytres légèrement élargies jusqu'aux trois cinquièmes, rétrécies ensuite en ligne graduellement plus courbe jusqu'à l'angle sutural ; médiocrement convexes sur le dos. Intervalles à peine ruguleux.

Long. 0,0133 à 0,0157 (6 à 7 l.). Lat. g. 0,0059 à 0,0045 (1 1/2 à 2 l.)

*Corps allongé ; subparallèle. Tête ordinairement d'un brun noir, parfois brune, d'un brun rouge ou d'un rouge brun ; creusée d'une dépression naissant sur le milieu de son front et triangulairement élargie d'arrière en avant jusqu'au bord antérieur (cette dépression ordinairement moins prononcée sur le disque de cette région triangulaire) ; marquée de gros points, séparés par des intervalles dont quelques-uns sont lisses ou empâtés, près de la fossette frontale : ces points donnant naissance à un poil court, fin et peu distinct. Arête frontale en arc régulier, ou parfois à peine anguleux dans le milieu de son bord antérieur ; légèrement relevée ou un peu épaissie à ce bord ; un peu avancée au dessus de l'épistome qui est perpendiculaire et reste distinct sur*

toute la largeur. *Labre* brun ou brun fauve ; ponctué ; cilié. *Mandibules* brunes ou fauves. *Palpes* de cette dernière couleur. *Antennes* variant du brun au rouge brun ; médiocrement pubescentes ; comprimées ; à deuxième et troisième articles étroits : le deuxième à peine plus long que la moitié du troisième : celui-ci presque aussi long ou un peu moins long que le suivant ; les quatrième à dixième obtriangulaires ou plus dilatés au côté interne et paraissant, par là, subdentés à ce dernier. *Prothorax* presque tronqué en devant, avec les angles antérieurs déclives et un peu avancés pour embrasser les yeux ; d'un cinquième environ moins large à la base qu'il est long sur son milieu ; à angles postérieurs un peu obtus, faiblement plus prolongés en arrière que les angles de l'échanerure antéscutellaire ; à peine muni à ces angles d'une petite dent relevée et obliquement dirigée en dehors ; muni latéralement d'un rebord entièrement visible quand l'insecte est examiné en dessus ; garni de quelques poils courts et peu distincts (♀) ; offrant longitudinalement les traces d'une ligne médiane, souvent indistincte à ses extrémités ; ordinairement noir, parfois d'un brun rouge ou même d'un rouge brun. *Écusson* de la couleur des étuis ; obtusément arrondi à l'extrémité ; pointillé ; pubescent ; subconvexe. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; deux fois et quart à deux fois et demie aussi longues que lui ; ordinairement brunes, avec l'intervalle marginal moins obscur, parfois d'un brun rouge, d'un rouge brun ou même d'un roux testacé ; presque glabres (♀), garnies sur les côtés de quelques poils peu distincts ; à neuf stries linéaires, étroites, marquées de points irréguliers, plus longs que larges, ne les débordant pas : les troisième à cinquième moins légères ou plutôt approfondies en devant ; les sixième à huitième non avancées jusqu'à la base : la neuvième subciforme depuis l'épaule jusqu'au niveau des hanches postérieures. *Intercalles* plans ; irrégulièrement marqués de petits points peu serrés : le dixième ou marginal

presque nul en devant , graduellement moins étroit d'avant en arrière, moins large que le neuvième vers les deux tiers de la longueur. *Repli* à peu près de la couleur du dessus ou du moins du dixième intervalle ; à peine aussi large ou à peine plus large que le postépisternum vers la moitié de celui-ci ; presque réduit à une tranche sur les côtés du ventre jusqu'au premier arceau, offrant néanmoins ses deux bords très-distincts quoique rapprochés : l'interne un peu moins saillant que l'externe. *Dessous du corps* d'un noir brun ou d'un brun noir dans l'état normal, d'un brun testacé ou d'un brun roux testacé chez les variétés plus claires ; assez grossièrement ponctué sur l'antépectus , plus finement sur les autres parties pectorales et surtout sur le ventre ; garni de poils fins, couchés, d'un fauve livide, luisants, mi-dorés à certain jour, donnant aux segments postérieurs de la poitrine et à ceux du ventre une légère teinte d'un noir verdâtre , chez les variétés foncées. *Partie sternale de l'antépectus* sillonnée transversalement près de son bord antérieur, avec les traces légères d'un ou de deux autres sillons ; arqué plus fortement, ponctué et un peu relevé à son bord antérieur, offrant le milieu de cette partie arquée aussi développé dans le sens de la longueur de l'insecte que le quart ou le tiers de la largeur de ladite partie sternale. *Pieds* pubescents ; de la couleur du dessus sur les cuisses, d'une teinte un peu plus claire sur les jambes et surtout sur les tarses : hanches postérieures un peu plus élevées que le niveau du ventre ; assez fortement élargies à leur partie supérieure vers l'insertion des cuisses, subgraduellement rétrécies depuis ce point jusqu'aux deux tiers, presque linéaires extérieurement : tarses postérieurs moins épais depuis le premier article jusqu'au quatrième : le premier un peu moins long ou à peine aussi long que les deux suivants réunis : le dernier égal aux deux précédents pris ensemble.

**PATRIE** : Le midi de la France.

**OBS.** Nous n'avons vu que la ♀.

Cette espèce varie beaucoup de couleur suivant le développement de la matière colorante. Chez les individus qui peuvent être considérés comme étant à l'état normal, la tête, le prothorax et le dessous du corps sont d'un noir brun ; mais chez d'autres individus les parties les plus foncées passent au brun, au brun rouge ou même au roux brun : les élytres et les cuisses, ordinairement brunes, se montrent d'un roux testacé chez les variétés les plus claires.

*L'A. fuscicornis* se rapproche de *L'A. Dejeanii* ; mais il en diffère par sa taille moins avantageuse ; par son arête frontale régulièrement arquée, laissant distinct l'épistome ; par sa partie sternale de l'antépectus non chargée d'un relief transverse vers les deux cinquièmes de sa longueur jusqu'aux hanches, etc.

#### **Athous escorialensis.**

*Corps ordinairement brun en dessus, avec l'intervalle marginal des élytres d'un fauve testacé, mais parfois d'un rouge brun ou brunâtre, ou même avec les élytres d'un fauve ou roux testacé chez le ♂ ; pubescent (♂), presque glabre (♀). Tête déprimée sur le front ; grossièrement ponctuée. Arête frontale en angle obtus, non avancée au-dessus de l'épistome qui reste distinct. Deuxième article des antennes court : le troisième à peu près aussi long que le suivant. Prothorax très-étroitement rebordé latéralement ; à angles postérieurs munis d'une petite dent dirigée en dehors ; ponctué ; offrant les traces d'une ligne médiane. Elytres à stries ponctuées assez prononcées. Intervalles en partie presque plans ; finement ponctués. Repli offrant deux bords distincts sur une portion des côtés du ventre. Partie sternale de l'antépectus munie en devant d'un rebord presque uniforme, peu étroit.*

♂. Corps plus étroit, plus parallèle, moins convexe, garni en dessus de poils d'un cendré fauve, fins, couchés, mais très-apparents. Antennes prolongées au moins jusqu'au quart antérieur des élytres ; à articles plus allongés, proportionnellement moins élargis et moins dentés au côté interne : le troisième un peu moins long que le quatrième : le dernier, quatre fois au moins aussi

long qu'il est large. Prothorax à peine ou très-faiblement arqué sur les côtés depuis les angles de devant jusqu'à la sinuosité, vers les trois quarts de sa longueur, un peu élargi d'avant en arrière après celle-ci ; peu convexe ; un peu plus long sur son milieu qu'il est large à sa base ; offrant sur les côtés, un peu avant la moitié de sa largeur, les traces plus ou moins distinctes d'une faible dépression. Elytres presque parallèles jusqu'aux quatre cinquièmes, obtusément arrondies à l'extrémité, prises ensemble ; très-peu convexes ; à stries moins profondes en devant ; à intervalles plus rugueux ; les deuxième à cinquième moins convexes ou moins sensiblement en toit. Repli offrant ses deux bords distincts jusqu'à l'extrémité du quatrième arceau. Deuxième sillon transversal de la partie sternale ordinairement plus faible. Premier article des tarses postérieurs aussi long que les deux suivants réunis.

♀. Corps plus large, moins parallèle, plus convexe, presque glabre en dessus. Antennes à peine plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; à articles quatrième à dixième, proportionnellement plus larges, plus dilatés au côté interne et moins longs : le neuvième au moins aussi long que le quatrième : le dernier deux fois et demie aussi long qu'il est large. Prothorax plus sensiblement arqué depuis les angles antérieurs jusqu'à la sinuosité, vers les trois quarts de la longueur de ses côtés, parallèle ensuite ; convexe ; à peine plus long sur son milieu qu'il est large à la base. Elytres sinuées après les épaules, élargies assez faiblement ou médiocrement jusqu'aux quatre septièmes, rétrécies ensuite ; médiocrement convexes. Repli offrant jusque vers la partie postérieure du deuxième arceau ventral ses deux bords distincts, graduellement réduit ensuite à une tranche, ou à bord interne moins saillant. Premier article des tarses postérieurs un peu moins long que les deux suivants réunis.

*Silous escorialensis*, D. ARIAS, in litter.

Long. 0,0123 à 0,146 (5 1/2 à 6 1/2 l.). Larg. 0,0033 (1 1/2 l.). ♂. — 0,0045 (2 l.). ♀.

*Corps* allongé ; subparallèle ; pubescent (♂) ; presque glabre (♀) ; ordinairement brun en dessus, avec le bord des élytres fauve ou testacé, mais offrant des teintes diverses suivant le développement de la matière colorante, parfois d'un rouge brun plus pâle sur les élytres que sur la tête et le prothorax (♀), ou même d'un roux testacé également plus pâle sur les élytres que sur les parties précédentes. *Tête* marquée d'une dépression naissant au milieu du front et prolongée jusqu'au bord antérieur, ordinairement plus prononcée à ses deux extrémités ; marquée de gros points. *Arête frontale* en angle obtus, non avancée sur l'épistome qui reste distinct sur sa toute sa largeur et subperpendiculaire ou déclive d'arrière en avant dans son milieu. *Mandibules* d'un rouge brun ou testacé, teinte variable à la base, obscures à l'extrémité. *Palpes* testacés ou d'un fauve testacé, même chez les variétés les plus foncées. *Antennes* testacées ; pubescentes ; comprimées ; à deuxième article étroit et à peine aussi long que le troisième : celui-ci à peu près aussi long que le suivant : les quatrième à dixième, obtriangulaires, plus développés au côté interne qu'à l'externe et, par là, subdentés à ce côté. *Prothorax* presque tronqué en devant, avec les angles antérieurs déclives et un peu avancés ; plus long sur son milieu qu'il est large à la base ; sinue vers les trois quarts de ses côtés ; à angles postérieurs un peu obtus, médiocrement prolongés en arrière, et armés vers leur extrémité d'une petite dent obliquement dirigée en dehors ; muni latéralement d'un rebord très-étroit, assez visible quand l'insecte est examiné en dessus ; généralement marqué de points aussi gros que ceux de la tête ; offrant longitudinalement sur la ligne médiane une raie sulciforme (♂) ou une trace lisse (♀) indistincte à ses extrémités ; ordinairement noté d'une fossette, de chaque côté de cette ligne

médiane, vers les trois quarts de sa longueur. *Écusson* de la couleur des étuis ; obtusément arrondi à l'extrémité ; subconvexe ; pointillé. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax ; deux fois et quart à deux fois et demie environ aussi longues que lui ; à neuf stries : les cinq premières plus profondes en devant, graduellement moins prononcées postérieurement, étroites, marquées de points plus longs que larges, ne les débordant pas : les sixième à huitième et surtout la septième avancées jusqu'à la base : la neuvième sulciforme depuis l'épaule jusqu'au niveau de la hanche postérieure. *Intervalles* marqués de petits points : les deuxième à sixième en partie au moins subconvexes ou légèrement en toit en devant, presque plans postérieurement : le marginal un peu subsinué, presque également un peu plus étroit depuis après l'épaule jusqu'au niveau du milieu du premier arceau ventral, faiblement moins étroit postérieurement. *Repli* testacé ou testacé roussâtre ; en gouttière et faiblement plus large que le postépisternum, vers la moitié de celui-ci ; presque réduit à une tranche sur les côtés du ventre, offrant néanmoins deux bords distincts au moins jusque près de l'extrémité du deuxième arceau ventral. *Dessous du corps* d'un brun noir ou brun, avec le bord postérieur des arceaux du ventre plus clair, chez les individus ayant toute leur couleur : moins foncé et parfois d'un roux testacé chez quelques individus, avec le bord des arceaux du ventre plus pâle encore ; assez grossièrement ponctué sur l'antépectus, plus finement sur les autres parties pectorales et surtout sur le ventre ; garni de poils fins et couchés. *Partie sternale de l'antépectus* munie en devant d'un rebord subconvexe, presque uniformément égal sur les trois quarts médiaux de sa largeur ou peut-être un peu plus court dans son milieu, à peine plus développé dans ce point, dans le sens de la longueur de l'insecte que le septième ou le huitième de la largeur totale de la partie sternale : ce rebord suivi d'un sillon, puis d'un autre plus ou moins léger ; légèrement en relief transverse après ce dernier.

*Pieds* d'un fauve testacé graduellement plus clair depuis les cuisses, chez les individus le plus fortement colorés, d'un testacé plus ou moins clair chez les autres. *Hanches postérieures* un peu élevées au-dessus du niveau du premier arceau ventral ; offrant leur plus grande dilatation vers l'origine des cuisses, graduellement rétrécies jusqu'au milieu de leur largeur, linéaires extérieurement. *Tarses postérieurs* graduellement moins épais, du premier article au quatrième : le premier, à peu près aussi long que les deux suivants réunis.

**PATRIE** : les environs de l'Escorial, en Espagne (collection Arias).

**Obs.** Cette espèce varie beaucoup de teinte, depuis le brun, jusqu'au roux testacé ; néanmoins elle se distingue des espèces voisines, par son arête frontale en angle obtus dirigé en avant, non avancée au dessus de l'épistome qui reste distinct sur toute sa largeur, subperpendiculaire ou plus ordinairement décline d'avant en arrière et dépassant sensiblement alors à son bord antérieur celui de l'arête frontale ; par sa partie sternale de l'antépectus munie en devant d'un rebord presque moins court d'avant en arrière près des côtés que dans son milieu.

#### Athous Godarti.

*Dessus du corps* ordinairement d'un noir brun sur la tête et le prothorax, brun ou d'un brun châtain sur les élytres, avec le bord de celles-ci testacé ; pubescent (♂ ♀). *Tête et prothorax* ponctués : la première déprimée sur le front. *Arête frontale* trouquée, relevée à ses extrémités ; avancée sur l'épistome qui reste distinct. *Prothorax* muni, sur les côtés, d'un rebord très-étroit, peu distinct en dessus dans sa moitié antérieure. *Écusson* obtusément en toit. *Elytres* à stries ponctuées : intervalles ruguleusement pointillés. *Repli* à deux bords distincts sur les côtés du ventre. *Partie sternale* de l'antépectus arquée et relevée en devant : cet arc aussi long que le tiers de sa largeur. *Dessous du corps* ordinairement d'un noir brun. *Pieds* d'un fauve testacé.

♂. Corps plus étroit ; moins convexe. Antennes prolongées environ jusqu'au cinquième des élytres ; à articles plus allongés, proportionnellement moins larges : les quatrième à dixième plus régulièrement obtriangulaires, moins dilatés au côté interne, peu dentés à ce côté : le dernier, trois fois et demie aussi long qu'il est large sur son milieu. Prothorax presque parallèle, à peine élargi en ligne presque droite ou à peine sinué jusque vers la moitié de sa longueur, faiblement rétréci ensuite jusqu'à la subsinuosité, puis subparallèle ou à peine élargi d'avant en arrière, aussi large à ses angles postérieurs que vers la moitié de sa longueur ; d'un cinquième plus long sur son milieu qu'il est large à sa base ; peu convexe. Élytres presque parallèles jusqu'aux deux tiers, peu rétrécies jusqu'aux quatre cinquièmes, obtusément arrondies à l'extrémité ; peu convexes.

♀. Corps moins étroit ; plus convexe. Antennes prolongées à peine jusqu'à l'extrémité des angles postérieurs du prothorax : à articles quatrième à dixième proportionnellement moins longs ou plus larges, plus dilatés au côté interne, plus visiblement subdentés à ce côté : le dernier, deux fois et demie aussi long qu'il est large sur son milieu. Prothorax faiblement arqué sur les côtés jusqu'à la subsinuosité, subparallèle ou faiblement élargi ensuite, un peu moins large à l'extrémité de ses angles postérieurs que vers la moitié de sa longueur ; d'un sixième environ plus long sur son milieu qu'il est large à la base ; médiocrement convexe. Élytres subsinueusement élargies jusqu'à la moitié, rétrécies faiblement ensuite, en ligne graduellement moins courbe ; très-médiocrement convexes.

Long. 0,0090 à 0,0100 (4 à 4 1/2 l.). Larg. 0,0022 (1 l.).

*Corps* assez allongé ; subparallèle ; pubescent (♂. ♀) ; ordinairement d'un noir brun ou d'un brun noir sur la tête et sur le prothorax, brun ou d'un brun châtain sur les élytres, avec l'intervalle marginal de celles-ci testacé. *Tête* marquée de points

gros ou assez gros, peu serrés, donnant chacun naissance à un poil fin, cendré ou cendré nébuleux ; creusée sur le front d'une dépression naissant sur le milieu du front , élargie d'arrière en avant jusqu'au bord antérieur. *Arête frontale* tronquée en devant, relevée à ses extrémités et paraissant quelquefois, par là, échan-crée dans son milieu ; avancée au-dessus de l'épistome, qui est perpendiculaire et reste distinct sur toute sa largeur. *Mandibules* d'un brun rouge, à extrémité noire. *Palpes* testacés ou d'un roux testacé. *Antennes* pubescentes ; comprimées ; ordinairement brunes ou d'un brun noir ; quelquefois brunes, avec le premier ou les deux premiers articles d'un rouge brunâtre ; d'autres fois d'un rouge fauve ou d'un rouge testacé, avec la seconde moitié des articles quatrième à dixième brunâtre ; à deuxième et troisième articles étroits : le deuxième à peine plus long que la moitié du troisième : celui-ci un peu moins long que le suivant : les quatrième à dixième, obtriangulaires : les cinquième à dixième légèrement arqués à leur côté interne. *Prothorax* presque tronqué en devant, avec les angles antérieurs déclives ; subsinué sur les côtés vers les quatre cinquièmes de leur longueur ; à angles postérieurs un peu obtus , médiocrement prolongés, munis vers leur extrémité d'une dent très-petite et souvent peu distincte, dirigée en haut ou un peu de côté ; ordinairement noir brun ou brun noir ; ponctué à peine moins grossièrement que la tête, et, comme celle-ci, garni de poils fins ; n'offrant pas ou offrant à peine les traces d'une ligne longitudinale médiane. *Écusson* de la couleur des étuis ; pointillé ; pubescent ; en toit obtus ou chargé d'une faible arête longitudinale. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à sa base ; une fois ou une fois et quart plus longues que lui ; ordinairement brunes, ou d'un brun châtain, avec le dixième intervalle testacé, et parfois avec le sutural d'une teinte rapprochée ; à neuf stries assez prononcées , à peine affaiblies d'avant en arrière, marquées de points assez petits, ne les débordant pas : la première subsulciforme par l'effet de l'inter-

valle sutural légèrement relevé : les sixième à huitième non avancées jusqu'à la base : la neuvième la plus profonde sur toute sa longueur. *Intervalles* ruguleusement pointillés ; pubescents : les troisième à cinquième légèrement convexes en devant , plus sensiblement chez la ♀ : le dixième, presque aussi large que le neuvième vers les deux tiers de sa longueur. *Repli* testacé ; une fois au moins plus large que le postépisternum vers la moitié de celui-ci ; presque réduit à une tranche vers les côtés du ventre, mais offrant néanmoins ses deux bords distincts. *Dessous du corps* ordinairement noir, noir brun ou brun noir, quelquefois avec les sutures des flanes de l'antépectus et le bord de l'arceau postérieur du ventre d'un fauve testacé ; moins finement ponctué sur l'antépectus que sur les autres parties pectorales ; pubescent. *Partie sternale de l'antépectus* arquée et relevée à son bord antérieur : cet arc presque aussi long sur son milieu que le tiers de sa largeur ; rayée d'un sillon transversal assez prononcé servant de limite à la partie arquée : marquée d'un autre sillon plus léger suivi d'un relief transversal plus ou moins sensible. *Pieds* d'un fauve testacé sur les hanches, testacés sur les jambes et les tarses : hanches postérieures à peine plus élevées que le niveau du ventre ; offrant vers le point d'insertion des hanches la plus grande dilatation de leur partie supérieure , graduellement rétrécies de ce point jusqu'à la moitié de leur largeur, presque linéaires extérieurement : deuxième, troisième et quatrième articles des tarses garnis en dessous d'une sorte de petite houppes de poils ; le premier des postérieurs à peine aussi long que les deux suivants réunis : le dernier, plus grand que les deux précédents, pris ensemble.

**PATRIE** : le midi de la France.

**Obs.** Nous l'avons dédiée à notre ami M. Godart, l'un de nos meilleurs entomologistes lyonnais.

Dans l'état qui semble être normal, le dessous du corps paraît être noir ou d'un noir brun sur la tête et sur le prothorax, et brun ou

brun châtain sur les élytres : nous n'avons pas eu d'exemple de cette couleur passant au testacé ; cependant chez quelques individus, surtout chez le ♂, l'intervalle sutural des élytres est d'un fauve testacé.

*L. A. Godarti* se distingue des espèces voisines par son arête frontale tronquée, relevée à ses extrémités ; par la couleur de ses antennes ; par son écusson en toit ; par la forme de la partie sternale de son antépectus ; par les deuxième à quatrième articles des tarsi garnis en dessus de houppes de poils. Il s'éloigne de *l'olbiensis* avec lequel il a quelque analogie, par sa taille plus avantageuse et par l'intervalle marginal des élytres testacé.

#### ***Athous vestitus.* ♂.**

*Corps ordinairement brun ou d'un brun de poix, en dessus, avec l'intervalle marginal des élytres testacé ; pubescent (♂). Tête déprimée sur le front ; ponctuée. Arête frontale arquée, avancée un peu au dessus de l'épistome qui reste distinct. Deuxième article des antennes court : le troisième, un peu moins long que le quatrième. Prothorax à peine muni d'une petite dent à ses angles postérieurs ; étroitement rebordé ; ponctué. Elytres à stries ponctuées, étroites. Intervalles plans, finement ponctués. Repli offrant deux bords distincts sur la majeure partie des côtés du ventre. Partie sternale de l'antépectus arquée et un peu relevée en avant, aussi développée dans le milieu de cette partie arquée que le cinquième de sa largeur. Dessous du corps ordinairement brun ou brun noir, avec le bord des arceaux et les côtés du ventre testacés. Pieds de cette couleur.*

♂. Corps assez étroit ; presque parallèle ; peu convexe ; pubescent. Antennes prolongées jusqu'au cinquième ou au quart des élytres ; à articles proportionnellement plus allongés, moins dilatés, moins dentés : le troisième plus étroit et d'un cinquième moins long que le quatrième : le dernier trois ou quatre fois aussi long qu'il est large vers la moitié de sa longueur. Prothorax faiblement élargi en ligne presque droite jusqu'à la moitié de sa longueur, offrant dans ce point vers ses bords latéraux une

dépression qui le fait paraître un peu brusquement élargi vers ladite moitié, rétréci ensuite en ligne droite ; peu convexe ; d'un cinquième environ plus long sur son milieu qu'il est large à la base. Élytres presque parallèles jusqu'à moitié, faiblement rétrécies ensuite jusqu'aux quatre cinquièmes, obtusément arrondies à l'extrémité, prises ensemble ; peu convexes sur le dos ; à intervalles peu rugueux. Repli offrant deux bords distincts et à peu près égaux jusque vers la moitié du cinquième arceau. Partie prosternale, à peine marquée d'un second sillon transverse et d'un relief à peine distinct après celui-ci. Premier article des tarses postérieurs aussi long que les deux suivants réunis.

*Athous vestitus* (DEJEAN). Catal. (1833) p. 90 — *Id.* (1837), p. 101.

Long. 0,0112 (5 l.). Larg. 0,0026 (1 1/5 l.).

*Corps* allongé ; presque parallèle ; garni de poils assez fins, peu épais, cendrés, en partie mi-couchés (♂). *Tête* couleur de poix, fauve ou d'un brun rougeâtre ; pubescente ; marquée d'une dépression naissant au milieu du front, graduellement élargie d'arrière en avant jusque près du bord antérieur, avec le disque de cette région non déprimé ; ponctuée ; à arête frontale un peu relevée en rebord, tranchante, arquée, un peu avancée au-dessus de l'épistome : celui-ci, court, perpendiculaire et distinct sur toute sa largeur, de l'arête frontale. *Labre, palpes et mandibules* d'un rouge brun, fauves, ou d'un rouge testacé : les mandibules obscures ou noirâtres à leur extrémité. *Antennes* pubescentes ; fauves ou d'un fauve testacé : deuxième et troisième articles plus étroits que les suivants : le deuxième, de deux tiers aussi long que le troisième : celui-ci, un peu moins long que le suivant. *Prothorax* presque tronqué ou à peine arqué en devant ; à angles postérieurs faiblement plus prolongés en arrière que les angles de l'échancrure antéscutellaire, un peu obtus à leur extrémité, à peine munis à celle-ci d'une dent dirigée en dehors et peu dis-

tincte ; marqué de points à peine plus petits que ceux de la tête, mais moins serrés sur le dos ; muni latéralement d'un rebord très-étroit, plus affaibli et peu visible en dessus dans la moitié antérieure de ses côtés ; d'un brun de poix, un peu plus rougeâtre sur le dos que sur les côtés ; offrant les traces d'une ligne longitudinale médiaire. *Ecusson* obtusément arrondi à l'extrémité ; finement et densément ponctué ; pubescent ; d'un brun de poix. *Elytres* d'un quart plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; deux fois à deux fois et quart aussi longues que lui ; peu convexes sur le dos (♂) ; à neuf stries un peu affaiblies d'avant en arrière, assez étroites, marquées de points plus longs que larges, ne les débordant pas ; les troisième à cinquième plus prononcées en devant : les sixième à huitième non avancées jusqu'à la base : la neuvième très-peu sinuée entre les épaules et le niveau des hanches postérieures ; d'un brun de poix ou d'un brun rougeâtre, comme le prothorax, avec l'intervalle marginal testacé. *Intervalles* plans ; assez finement ponctués : le septième à peine caréné depuis l'épaule jusqu'au cinquième de la longueur, près de la septième strie : le neuvième graduellement moins étroit d'avant en arrière, un peu plus étroit vers les deux tiers de la longueur que le neuvième. *Repli* testacé ; plus large, même sans son rebord, que le postépisternum vers la moitié de celui-ci, à peu près réduit à une tranche sur les côtés du ventre, mais offrant néanmoins sur la majeure partie de ceux-ci, deux bords distincts. *Dessous du corps* d'un brun plus foncé ou plus noirâtre sur les deux dernières parties pectorales que sur l'antérieure ; ventre d'un brun obscur, avec les côtés et le bord postérieur des arceaux, testacés, et le dernier de ceux-ci graduellement de même couleur d'avant en arrière ; ponctué peu finement et peu densément sur l'antépectus, pointillé sur le reste ; brièvement et parcimonieusement pubescent. *Partie sternale de l'antépectus* arquée en devant et légèrement relevée à son bord antérieur, aussi développée dans le milieu de cette partie arquée que

le cinquième ou le sixième de sa largeur ; creusée d'un sillon transverse très-prononcé après cette partie arquée ; offrant au moins les traces d'un second sillon, suivi d'un relief plus ou moins faible. *Pieds* testacés, plus foncés sur les cuisses, plus clairs sur les autres parties. *Hanches* postérieures un plus élevées que le ventre ; offrant près de l'insertion des cuisses la plus grande dilatation de leur bord supérieur, rétrécies à partir de ce point jusqu'à la moitié, linéaires ensuite : dernier article des tarses postérieurs égal aux deux précédents pris ensemble.

**PATRIE** : le midi de la France (collect. Godart).

**Obs.** La couleur doit sans doute varier un peu suivant les individus.

L'*A. vestitus* se distingue de quelques espèces voisines par sa couleur à peu près uniforme en dessus, à l'exception de l'intervalle marginal des élytres qui est testacé : par sa carène frontale faiblement arquée, non confondue à sa partie antérieure avec l'épistome ; par la ligne déprimée de sa tête plus saillante sur son disque ; par la grandeur relative des deuxième, troisième et quatrième articles des antennes ; par le septième intervalle des élytres offrant après l'épaule une très-légère carène ; par la forme de la partie sternale de l'antépectus et par celle de ses hanches postérieures.

### **Athous cylindricollis.**

*Corps* d'un rouge testacé, plus foncé ou nébuleux sur le disque du prothorax et des élytres, plus pâle sur les côtés ; garni de poils fins et d'un cendré fauve. Tête et prothorax marqués de points assez gros ou médiocres : la première, déprimée sur le front. Arête frontale obtusément trouquée en devant ; un peu avancée au dessus de l'épistome qui reste distinct. Deuxième article des antennes égal aux deux tiers du troisième. Elytres à stries ponctuées. Intervalles assez finement ponctués ; presque plans. Dessous du corps brunâtre sur l'antépectus, d'un flave rouge sur le reste. Partie prosternale à deux sillons transverses : le deuxième presque obsolète ; arquée en devant : la partie arquée plus longue que l'espace séparant les sillons.

♂. Corps subparallèle. Antennes prolongées au moins jusqu'à la moitié du corps ou aux deux cinquièmes des élytres; à articles allongés, peu dentés; le dernier cinq ou six fois aussi long qu'il est large. Prothorax à peine élargi d'avant en arrière, graduellement un peu plus large après la moitié de sa longueur, ou au moins aussi large à celle-ci que vers les angles postérieurs; d'un quart plus large sur son milieu qu'il est large à la base; peu convexe; à peine muni d'une petite dent à ses angles postérieurs. Elytres subparallèles, à peine plus larges vers la moitié de leur longueur; obtusément arrondies à l'extrémité; peu convexes. Intervalles ruguleux.

♀. Inconnue.

Long. 0,0112 (5 l.). larg. 0,0053 (1 1/2 l.).

*Corps* allongé: presque parallèle; peu convexe (♂); garni de poils assez fins, peu épais, couchés ou presque couchés, cendrés ou d'un cendré fauve. *Tête* d'un rouge testacé ou d'un rouge testacé brunâtre; creusée d'une dépression naissant du milieu du front et graduellement élargie jusqu'à l'arête frontale; marquée de points assez gros sur la partie déprimée, un peu moins gros postérieurement. *Arête frontale* obtusément tronquée ou très-obtusément arquée en devant; avancée au-dessus de l'épistome: celui-ci court, perpendiculaire et distinct sur toute la largeur de l'arête frontale. *Mandibules* d'un rouge brun, à extrémité noire ou obscure. *Palpes* d'un flave testacé ou d'un testacé rougeâtre. *Antennes* prolongées au moins jusqu'à la moitié du corps (♂); pubescentes; d'un flave testacé; à deuxième article égal aux deux tiers du troisième: celui-ci à peu près égal aux deux tiers du quatrième. *Prothorax* presque tronqué en devant, sinué derrière chaque œil; à angles postérieurs médiocrement prolongés en arrière, en ligne droite à leur côté externe, en ligne arquée à l'interne, un peu obtus, muni d'une très-petite dent dirigée en dehors; ponctué, à peine plus finement que la partie postérieure

de la tête ; muni latéralement d'un rebord très-étroit entièrement visible en dessus, au moins chez le ♂ : offrant vers sa moitié la trace d'une ligne médiane ; d'un rouge testacé brun ou d'un brun rouge testacé, plus clair sur les côtés, plus obscur sur le milieu ; pubescent. *Écusson* obtusément arrondi à l'extrémité ; subconvexe ; ponctué : pubescent ; brun. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; deux fois et quart environ aussi longues que lui ; à neuf stries prononcées, un peu affaiblies d'avant en arrière, assez étroites, marquées de points à peu près aussi larges que longs, ne les débordant pas ou les débordant à peine : les troisième à cinquième un peu plus profondes en devant : les sixième et septième presque avancées jusqu'à la base : la huitième, plus courte en devant : la neuvième, un peu sinuée depuis les épaules jusqu'au tiers ; d'un rouge testacé, plus pâle d'avant en arrière, plus foncé ou plus obscur près de la suture, plus pâle sur les côtés. *Intervalles* presque plans ; finement ponctués ; à pubescence presque mi hérissée : le dixième, réduit au rebord jusqu'au tiers ou aux deux cinquièmes, au moins aussi large postérieurement que le neuvième vers son extrémité. *Repli* testacé ; près d'une fois plus large que le postépisternum vers la moitié de la longueur de celui-ci ; presque réduit à une tranche sur les côtés du ventre, offrant néanmoins ses deux bords distincts ; élargi vers l'extrémité. *Dessous du corps* d'un brun rouge testacé ou d'un rouge testacé brun sur l'antépectus, d'un rouge testacé graduellement plus pâle ou passant au flave rougeâtre sur les autres parties ; ponctué, moins finement sur l'antépectus que sur les autres parties ; peu densément garni de poils fins, cendrés et couchés. *Partie sternale de l'antépectus* creusée, vers sa partie antérieure, de deux sillons transverses, dont le second en partie obsolète ; obtusément arquée à son bord antérieur : cette partie arquée aussi longue dans son milieu que le cinquième environ de la longueur du sillon. *Pieds* d'un flave rougeâtre ; pubescents : hanches postérieures un peu plus élevées

que le ventre ; offrant près de l'insertion des cuisses la plus grande dilatation de leur bord supérieur , rétrécies en ligne un peu courbe, à partir de ce point jusqu'à la moitié de leur largeur, linéaires dans la moitié extérieure. *Dernier article des tarsi* à peu près aussi grand que les deux suivants réunis.

PATRIE : les environs de Bordeaux (collect. Perroud).

Obs. *L'A. cylindricollis* se distingue de l'*A. subtruncatus* par son prothorax et ses élytres d'une couleur presque uniforme ; par la longueur proportionnelle des deuxième et troisième articles des antennes ; par le deuxième sillon de la partie sternale de l'antépectus, presque oblitéré. Il s'éloigne de l'*A. vestitus* par la couleur de ses élytres ; par son arête frontale obtusément tronquée ; par le troisième article des antennes proportionnellement plus court.

#### ***Athous subtruncatus.***

*Corps garni en dessus d'une pubescence d'un cendré fauve (♂ ♀). Tête et prothorax marqués de points assez gros : la première déprimée sur le front ; d'un fauve testacé, avec la partie postérieure obscure. Arête frontale presque tronquée en devant ; un peu avancée au dessus de l'épistome qui reste distinct. Deuxième et troisième articles des antennes courts, presque égaux. Prothorax brun, orné de chaque côté d'une bande longitudinale testacée. Elytres brunes près de la suture et sur le neuvième et partie du huitième intervalle, testacées sur le reste ; à stries ponctuées. Intervalles assez finement ponctués ; presque plans. Dessous du corps brun sur l'antépectus. Ventre et pieds, testacés. Partie prosternale à deux sillons transverses, arquée en devant : cette portion arquée plus longue que l'espace séparant les sillons.*

♂. Taille ordinairement moins avantageuse. Corps plus étroit ; un peu plus pubescent. Antennes prolongées environ jusqu'au cinquième des élytres ; à articles proportionnellement plus allongés, moins dilatés, moins dentés : le dernier trois ou quatre fois aussi long qu'il est large. Prothorax un peu rétréci d'arrière en avant sur le cinquième antérieur, subparallèle

jusqu'à la sinuosité, vers les trois quarts de la longueur, un peu élargi ensuite d'avant en arrière; d'un cinquième plus long sur son milieu qu'il est large à sa base; peu convexe; à peine muni d'une petite dent relevée à ses angles postérieurs. Elytres sub-parallèles ou plutôt faiblement rétrécies jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur; plus sensiblement rétrécies ensuite, assez étroites à l'extrémité; peu convexes. Intervalles ruguleux; plus densément garnis de poils mi-hérissés. Repli offrant ses deux bords plus égaux, plus distincts sur une plus grande étendue. Premier article des tarsi postérieurs aussi long que les deux suivants réunis.

♀. Corps d'une taille un peu plus avantageuse; plus parallèle; plus sensiblement convexe; à peine moins pubescent. Antennes à peine prolongées au delà des angles postérieurs du prothorax; à articles proportionnellement moins allongés, plus dilatés: le dernier, deux fois et demie à trois fois aussi long qu'il est large. Prothorax sensiblement arqué sur les côtés jusqu'à la sinuosité, parallèle ensuite; armé à l'extrémité de ses angles postérieurs d'une petite dent dirigée en dehors et très-distincte; moins d'un cinquième plus long sur son milieu qu'il est large à la base; médiocrement convexe. Elytres parallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies à l'extrémité; médiocrement convexes. Intervalles moins densément et moins ruguleusement pointillés; moins pubescents. Repli offrant son bord interne moins distinct, en partie voilé par les côtés du ventre. Premier article des tarsi postérieurs à peine aussi long que les deux suivants réunis.

*Elater marginalis* var. (DAHL.) (DEJ.) Catal. (1853) p. 90.

*Athous parallelus* (DEJEAN.) Catal. (1833) p. 90. — *Id.* (1837) p. 101.

Long. 0,0090 à (1 l.) Larg. 0,0018 (4/3 l.)

Corps allongé; presque parallèle; peu (♂) ou médiocre-

ment (♀) convexe ; garni de poils assez fins , peu épais , d'un fauve cendré, en partie mi-couchés (♂ ♀). *Tête* d'un rouge brun, avec la partie postérieure plus obscure ; creusée d'une dépression naissant au milieu du front et graduellement élargie jusqu'à l'arête frontale ; marquée de points assez gros, presque réticuleux. *Arête frontale* obtusément tronquée ou très-obtusément arquée en devant ; un peu avancée au-dessus de l'épistome : celui-ci court , perpendiculaire et distinct , sur toute sa largeur, de l'arête frontale. *Mandibules* d'un rouge brun, à extrémité noire. *Palpes* d'un rouge testacé , à dernier article souvent obscur. *Antennes* pubescentes ; d'un brun de poix ou d'un brun rouge ; à deuxième et troisième articles presque égaux, plus étroits que les suivants : le troisième, de moitié moins long que le quatrième. *Prothorax* presque tronqué en devant ; à angles postérieurs médiocrement prolongés, un peu obtus et munis vers leur extrémité d'une petite dent dirigée en dehors ; ponctué, à peine plus finement que la tête ; muni latéralement d'un rebord étroit, peu visible en dessus dans sa moitié antérieure ; sans trace de ligne médiane ; brun, d'un brun rougeâtre ou d'un brun de poix ; orné de chaque côté, d'une bande longitudinale d'un rouge testacé ou d'un rouge brunâtre, s'étendant depuis le bord externe jusqu'au côté interne des yeux ; pubescent. *Écusson* obtusément arrondi à l'extrémité ; subconvexe ; marqué de points assez gros et presque contigus ; brun ou d'un brun noir. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; deux fois à deux fois et quart aussi longues que lui ; à neuf stries prononcées , un peu affaiblies d'avant en arrière, assez étroites, marquées de points plus longs que larges, ne les débordant pas : les troisième à cinquième un peu plus profondes en devant : les sixième à huitième, à peine ou moins avancées en devant jusqu'à la base : la neuvième un peu sinuée depuis l'épaule jusqu'au tiers ; d'un brun de nuance variable , soit obscur , soit tirant sur le rougeâtre sur le deuxième et ordinairement sur le troisième inter-

valle, sur le neuvième, les deux cinquièmes antérieurs du huitième et parfois sur une partie du septième, testacées sur le reste. *Intervalles* presque plans; assez finement ponctués; à pubescence mi-hérissée: le dixième, presque nul jusqu'aux deux cinquièmes de sa longueur, plus étroit postérieurement que le neuvième. *Repli* testacé; un peu moins étroit que le postépisternum vers la moitié de celui-ci; presque réduit à une tranche sur les côtés du ventre, offrant néanmoins sur la majeure partie de ceux-ci deux bords distincts. *Dessous du corps* brun ou d'un brun noir sur l'antépectus, avec la partie sternale de celui-ci souvent un peu moins foncée, d'un rouge brun sur les autres parties pectorales, testacé ou d'un fauve testacé sur le ventre; ponctué moins finement sur l'antépectus que sur le reste; peu densément garni de poils fins, cendrés et couchés. *Partie sternale de l'antépectus* creusée, vers sa partie antérieure, de deux sillons transverses; obtusément arquée à son bord antérieur: cette partie arquée aussi longue dans son milieu que le sixième environ de la largeur du sillon. *Pieds* d'un testacé encore plus clair que le ventre; pubescents: hanches postérieures un peu plus élevées que le ventre; offrant près de l'insertion des cuisses la plus grande dilatation de leur bord supérieur, rétrécies à partir de ce point jusqu'à la moitié de leur largeur, linéaires dans la moitié extérieure. *Dernier article des tarse*s aussi grand que les deux suivants réunis.

**PATRIE**: le Midi de la France (collect. Godart).

**Obs.** La couleur varie un peu de teinte; les parties brunes sont ordinairement un peu plus obscures chez le ♂ et font ressortir davantage les parties testacées.

Les élytres ont ordinairement les deuxième et troisième intervalles bruns; souvent le sutural est presque de la même couleur, surtout chez la ♀; d'autres fois au contraire le troisième est en majeure partie ou entièrement testacé, principalement chez le ♂. Le septième a souvent ses deux cinquièmes antérieurs bruns du

côté externe ; d'autres fois il est entièrement testacé : le huitième est brun sur les deux cinquièmes antérieurs moins le sixième voisin de la base : le neuvième est brun, mais d'une teinte moins obscure postérieurement : le dixième ou marginal est testacé, au moins en majeure partie.

L'*A. subtruncatus* se distingue des autres espèces voisines par son prothorax paré de chaque côté d'une bande longitudinale testacée, de largeur à peu près égale ; par ses élytres testacées sur leur région longitudinale médiaire, brunes près de la suture et près du bord extérieur ; par sa carène frontale presque tronquée ou très-obtusément arquée en devant, non confondue vers le milieu de son bord antérieur avec l'épistome qu'elle ombrage un peu et qui reste distinct sur toute sa largeur ; par les deuxième et troisième articles des antennes presque égaux ; par son prothorax sans traces de ligne médiane ; par la partie sternale de son antépectus creusée de deux sillons transverses presque également prononcés ; par la forme de ses hanches postérieures.

Cette espèce est désignée dans le catalogue Dejean sous le nom de *parallelus*, déjà employé par Say pour une autre espèce d'*Athous*.

### **Athous analis.**

*Dessus du corps ordinairement brun ou brun fauve, quelquefois testacé ; pubescent (♂ ♀). Tête et prothorax ponctués : la première, plume sur le front. Arête frontale tronquée en devant, saillante au dessus de l'épistome qui reste distinct. Deuxième et troisième articles des antennes presque égaux, plus courts que le quatrième. Prothorax à peine rebordé latéralement ; à peine muni d'une petite dent aux angles postérieurs. Elytres à stries ponctuées : Intervalles ruguleusement pointillés. Repli à deux bords distincts sur les côtés du ventre. Partie sternale de l'antépectus arquée en devant ; cet arc aussi long dans son milieu que le tiers de sa largeur. Partie postérieure du ventre, antennes, jambes et tarsi, testacés.*

♂. Corps plus étroit, moins convexe. Antennes prolongées

environ jusqu'au cinquième des élytres ; à articles plus allongés, proportionnellement plus grêles : le dernier, trois fois au moins aussi long qu'il est large dans son milieu. Prothorax subparallèle, à peine élargi d'avant en arrière jusqu'à la moitié, faiblement rétréci ensuite jusqu'à la sinuosité, puis légèrement élargi d'avant en arrière, aussi large à ses angles postérieurs que vers la moitié de sa longueur ; d'un quart environ plus long sur son milieu qu'il est large à la base ; très-médiocrement convexe. Elytres presque parallèles jusqu'aux deux tiers, rétrécies ensuite en ligne graduellement plus courbe ; peu convexes. Deuxième sillon transversal de la partie sternale ordinairement faible, parfois peu distinct.

♀ Corps plus large, plus sensiblement convexe. Antennes à peine prolongées au delà des angles postérieurs du prothorax ; à articles moins allongés, un peu plus dilatés au côté interne, obtusément subdentées à ce côté ; à dernier article deux fois ou deux fois et quart aussi long qu'il est large dans son milieu. Prothorax sensiblement arqué sur les côtés depuis les angles de devant jusqu'à la subsinuosité, subparallèle ensuite, moins large aux angles postérieurs que vers la moitié de sa longueur ; d'un cinquième environ plus long sur son milieu qu'il est large à la base ; médiocrement convexe. Elytres subsinueusement élargies jusque vers la moitié de leur longueur, rétrécies ensuite en ligne graduellement plus courbe ; très-médiocrement convexes. Intervalles moins ruguleux. Deuxième sillon de la partie sternale de l'antépectus moins prononcé que l'antérieur, mais toujours distinct.

*Athous analis* (REY). in. collect.

Long. 0,0078 à 0,0106 (3 1/2 à 4 3/4). Larg. 0,0016 à 0,0022 (2/3 à 1 1.)

Corps allongé ; subparallèle ; pubescent (♂ ♀). Ordinairement brun en dessus, avec les angles antérieurs et postérieurs du

prothorax testacés ; mais souvent d'une teinte moins sombre surtout sur les élytres, et alors d'un brun fauve, d'un fauve brunâtre, d'un fauve testacé ou même testacé. *Tête* marquée de points serrés et assez gros ; plane ou à peine déprimée sur le front. *Arête frontale* tronquée en devant, avec ses extrémités légèrement relevées et subarrondies ; tranchante à son bord antérieur ; avancée au dessus de l'épistome qui est perpendiculaire et distinct de l'arête sur toute sa largeur. *Labre* d'un rouge testacé ; pointillé ; cilié. *Mandibules* et *palpes* testacés : les premières, obscures à l'extrémité. *Antennes* testacées ou d'un testacé pâle ; pubescentes ; subcomprimées ; à deuxième et troisième articles plus courts, plus étroits, presque égaux : le troisième souvent variablement un peu plus long que le deuxième, égal environ aux deux tiers du suivant : les quatrième à dixième obtriangulaires : le quatrième, le plus large, le plus dilaté à son côté interne, le moins obtus à son angle antéro-interne : les suivants, un peu arqués à leur côté interne. *Prothorax* presque tronqué en devant, avec les angles antérieurs déclives ; subsinué sur les côtés vers les quatre cinquièmes ou un peu plus de sa longueur ; à angles postérieurs un peu obtus, médiocrement prolongés, terminés par une petite dent relevée ou dirigée en dehors et à peine sensible ; à peine rebordé sur les côtés, surtout vers la moitié de ceux-ci ; pubescent ; n'offrant pas ou offrant à peine les traces d'une ligne longitudinale médiane ; un peu moins grossièrement ponctué que la tête ; ordinairement brun, avec les angles testacés ou d'un fauve testacé, mais souvent d'une teinte plus claire. *Ecusson* de la couleur des étuis ; pointillé ; subconvexe. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax à ses angles postérieurs ; une fois plus longues que lui ; à neuf stries assez prononcées, à peine affaiblies d'avant en arrière, marquées de points crénelant à peine les intervalles : la première aussi prononcée que les autres, subsulciforme sur une partie de sa longueur : les sixième à huitième, non avancées jusqu'à la base :

la neuvième la plus profonde de toutes. *Intervalles* ruguleusement pointillés ; pubescents : les troisième à cinquième légèrement convexes en devant, surtout chez la ♀ : le dixième presque aussi large vers les deux tiers de sa longueur que l'intervalle voisin. *Repli* de la couleur des étuis ; une fois environ plus large que le postépisternum vers la moitié de celui-ci ; presque réduit à une tranche sur les côtés du ventre, mais offrant néanmoins ses deux bords distincts. *Dessous du corps* brun, chez les individus ayant acquis toute leur couleur, ou brun sur les médi et postpectus et d'un brun fauve sur le reste, avec la partie postérieure du dernier arceau ventral testacé ; parfois presque entièrement de cette couleur, chez les variétés les plus claires ; ponctué moins finement sur l'antépectus que sur les autres parties ; garni de poils fins et couchés. *Partie sternale de l'antépectus* arquée et relevée à son bord antérieur : cet arc aussi long sur son milieu que le tiers de sa largeur ; creusée d'un sillon transversal limitant la partie arquée et, un peu après, d'un autre plus faible : l'espace séparant les deux sillons plus court que la partie antérieure arquée : fossette de la partie postérieure du métasternum réduite à un point. *Pieds* fauves sur les cuisses, testacés sur les jambes et les tarses, avec les cuisses parfois de même couleur chez les variétés pâles : hanches postérieures à peine plus élevées que le niveau du ventre ; offrant vers le point d'insertion des cuisses la plus grande dilatation de leur partie supérieure : cette partie graduellement rétrécie ensuite jusqu'à la moitié, linéaires dans leur moitié externe : deuxième et troisième articles des tarses garnis en dessous de poils fins et allongés, simulant une sorte de sole s'avancant sur l'article suivant : premier article des postérieurs aussi long que les deux suivants réunis : le quatrième, très-court : le dernier aussi grand que les deux précédents, pris ensemble.

Cette espèce a été prise par M. Cl. Rey, dans les environs de Hyères et de Marseille, en juin.

Obs. Elle varie beaucoup sous le rapport de la teinte et présente toutes les nuances entre le brun et le testacé.

L'*A. analis* se distingue des autres espèces voisines par son arête frontale tronquée, avec les extrémités légèrement relevées, non confondue avec l'épistome; par les articles cinquième à dixième de ses antennes légèrement arqués à leur côté interne; par son prothorax à peine rebordé, peu ou point muni d'une petite dent à l'extrémité, sans trace bien distincte de ligne médiane; par ses élytres offrant le dixième intervalle presque égal au neuvième vers les deux tiers de sa longueur; par le développement de l'arc de sa partie prosternale; par le trou situé à l'extrémité de la ligne médiane du métasternum réduit à une sorte de point enfoncé.

### ***Athous obliensis.***

Noir, garni d'une pubescence cendrée et peu épaisse qui lui donne une teinte d'un noir grisâtre. Tête et prothorax marqués de points assez gros : la première, déprimée sur le front. Arête frontale épaissie, échancrée dans son milieu, avancée au dessus de l'épistome qui reste distinct. Troisième et quatrième articles des antennes presque égaux : le deuxième, court. Prothorax offrant les traces d'une ligne médiane légère et raccourcie. Ecusson caréné longitudinalement. Elytres à stries étroites et ponctuées : les sixième à huitième, non avancées jusqu'à la base. Intervalles rugueusement ponctués ; plans : le septième faiblement caréné après l'épaule. Partie sternale de l'antépectus à un sillon transversal, avec la partie antérieure obtusément arquée.

Long. 0,0078 à 0,0084 (3 1/2 à 3 3/4 l.). Larg. 0,0017 à 0,0018 (3/4 à 4/5 l.).

Corps allongé; noir, garni d'une pubescence cendrée peu épaisse, le faisant paraître d'un noir grisâtre. Tête couverte de points confluent, assez gros, rugueux; déprimée sur le front; à arête frontale relevée, renflée ou épaissie et échancrée dans son milieu, avancée au dessus de l'épistome : celui-ci court, perpendiculaire. Mandibules et palpes en partie ferrugineux,

noirâtre à l'extrémité. *Antennes* un peu plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; noires, pubescentes ; comprimées ; à deuxième et troisième articles plus étroits que les quatrième et cinquième : le deuxième, court : les troisième et dixième presque égaux en longueur : les quatrième à dixième graduellement plus étroits. *Prothorax* tronqué en devant, avec les angles antérieurs un peu avancés ; presque parallèle, un peu plus étroit en devant ; à angles postérieurs médiocrement prolongés en arrière, un peu obtus ; d'un quart plus long qu'il est large ; muni latéralement d'un rebord étroit, peu visible en dessus dans la moitié antérieure ; marqué d'une ponctuation analogue à celle de la tête, plus serrée sur les côtés que sur le disque ; offrant sur les deux tiers antérieurs de sa ligne médiane les traces d'une raie légère. *Ecusson* plus long que large ; obtusément arrondi à l'extrémité ; pointillé ; pubescent ; chargé longitudinalement d'une carène médiane. *Elytres* un peu plus larges en devant que le prothorax ; deux fois et quart à deux fois et demie aussi longues que lui ; presque parallèles jusqu'aux trois quarts, rétrécies ensuite en ligne graduellement plus courbe jusqu'à l'angle sutural ; peu convexes sur le dos ; à neuf stries étroites, affaiblies d'avant en arrière, marquées de points ne les débordant pas : les sixième, septième et huitième non avancées jusqu'à la base. *Intervalles* rugueusement et finement ponctués ; plans : le septième chargé au dessus de l'épaule, d'une légère carène. *Repli* aussi étroit jusqu'à son rebord interne que le postépisternum vers le milieu de sa longueur ; réduit, à partir du bord postérieur du premier arceau ventral, à peu près à une tranche, offrant néanmoins ses deux bords distincts à un grossissement suffisant. *Dessous du corps* parcimonieusement pubescent et de la couleur du dessus ; marqué de points plus serrés et moins petits sur l'antépectus que sur le reste : partie sternale de l'antépectus obtusément arquée en devant, un peu relevée jusqu'au sillon transversal servant de limite à ce rebord, offrant dans son milieu

une longueur égale au tiers de sa largeur. *Pieds* noirs, avec les tarsi d'un ferrugineux obscur : hanches postérieures dilatées médiocrement et presque uniformément sur la moitié interne de leur bord supérieur, rétrécies ensuite et réduites presque à rien à leur extrémité marginale : premier article des tarsi un peu plus long que le deuxième : le dernier moins long que les deux précédents réunis.

**PATRIE** : Hyères (collect. Rey); Provence (collect. Gacogne).

**Obs.** Cette espèce se distingue des voisines par sa couleur, par la carène de l'écusson, surtout par son arête frontale échanerée et par le septième intervalle légèrement caréné.

### **Cardiophorus versicolor.**

*Suballongé ; d'un noir gris ; revêtu en dessus d'un duvet long, soyeux, d'un gris flavescens, luisant et mi-doré à certain jour. Antennes, palpes, jambes et tarsi d'un rouge ferrugineux ou testacé. Tête déprimée en avant. Arête frontale semi-hexagonale, un peu avancée au dessus de l'épistome qui reste distinct. Prothorax à deux petites entailles au devant de l'écusson ; fendu longitudinalement vers chaque sixième externe de la base ; à peine déprimé sur le milieu de la ligne médiane. Elytres à stries ponctuées : les troisième et quatrième, et cinquième et sixième, postérieurement unies et plus courtes. Partie sternale de l'antépectus tronquée et relevée, en avant.*

Long. 0,0100 (4 1/2 l.). Larg. 0,0029 (4 1/5 l.).

*Corps* suballongé ; d'un noir gris ; finement ponctué en dessus et revêtu d'un duvet long, soyeux, d'un gris flavescens, luisant et mi-doré à certain jour. *Tête* déprimée en avant. *Arête frontale* en demi-hexagone ou en angle largement tronqué en avant ; un peu avancée au dessus de l'épistome qui est perpendiculaire et reste distinct sur toute sa largeur. *Labre, palpes et mandibules* d'un rouge ferrugineux ou testacé : ces dernières noirâtres à l'extrémité. *Antennes* à peine plus longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; d'un rouge ferrugineux ou

testacé ; pubescentes ; comprimées ; à deuxième article égal à environ la moitié du troisième : celui-ci , à peu près égal aux suivants : les troisième à dixième obtriangulaires. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, plus faiblement rétréci ensuite en ligne presque droite ; à peine sinué au devant des angles postérieurs ; médiocrement prolongé à ceux-ci ; à deux petites entailles au devant de l'écusson ; échancré entre cette partie antéscutellaire et chaque angle postérieur ; rayé, vers chaque sixième externe de la base, d'une ligne un peu obliquement longitudinale, parallèle au bord externe, avancée environ jusqu'au cinquième postérieur de la longueur ; à peine aussi long sur son milieu qu'il est large à la base ; sans rebord sur les côtés, si ce n'est aux angles postérieurs ; médiocrement convexe ; peu sensiblement déprimé sur le milieu de sa ligne médiane ; pointillé ; d'un noir gris , revêtu d'un duvet couché de différents côtés. *Ecusson* revêtu d'un duvet semblable ; cordiforme. *Elytres* deux fois et quart environ aussi longues que le prothorax ; presque parallèles du sixième aux quatre septièmes de leur longueur, postérieurement rétrécies ; très-médiocrement convexes ; d'un noir gris ; revêtues d'un duvet moins épais et moins flavescents que celui du prothorax ; à stries ponctuées : la cinquième sulciforme en devant : la neuvième, sur toute sa longueur : la sixième, réduite sur le calus à une rangée de points : les septième et huitième un peu plus courtes en devant : les troisième et quatrième, et cinquième et sixième, postérieurement unies par paires et plus courtes. *Intervalles* à peu près plans ; pointillés. *Repli* uniformément étroit à partir du premier arceau ventral jusqu'à l'extrémité. *Dessous du corps* d'un noir gris ; pointillé ; garni d'un duvet gris cendré, moins épais et plus court que celui du dessus. *Partie sternale de l'antépectus* tronquée et relevée en devant : *Pieds* pubescents ; d'un noir gris ou brun gris sur les cuisses ; hanches antérieures, genoux, jambes d'un rouge ferrugineux ou d'un fauve testacé : tarses testacés.

Patrie : le midi de la France.

Obs. Cette espèce se distingue des espèces voisines par son duvet long, soyeux, châtoyant.

### **Diacanthus aeratus.**

*Allongé ; peu convexe ; bronzé en dessus et en dessous ; garni de poils fins d'un cendré flave ou mi-doré. Tête notée d'une fossette sur le milieu du front : bord antérieur de celui-ci avancé et tronqué dans son milieu, rétréci et sinué sur les côtés. Epistome indistinct. Antennes noires ; à deuxième article égal aux deux tiers du quatrième : le troisième, un peu moins court. Prothorax offrant les traces d'un sillon vers l'extrémité de la ligne médiane. Elytres à stries ponctuées, étroites. Intervalles plans, finement ponctués. Partie sternale de l'aulépsectus arquée en devant : cet arc aussi long sur son milieu que le quart de sa largeur, suivi d'une dépression transverse au moins aussi longue. Pieds bronzés : genoux et ongles testacés.*

*Diacanthus aeratus* (CL. FLY) in collect.

Long. 0,0107 à 0,0112 (4 3/4 à 5 l.). Larg. 0,0026 (1 1/5 l.).

*Corps allongé ; peu convexe ; bronzé, luisant, et garni de poils couchés, flavescents, mi-dorés, en dessus. Tête décline ; marquée d'assez gros points, plus serrés sur sa partie postérieure que sur l'antérieure ; notée d'une fossette sur le milieu du front ; tronquée et plus avancée sur la partie médiane de son bord antérieur, rétrécie et sinuée sur les côtés de celui-ci ; peu ou point saillante au dessus du labre. Epistome indistinct. Labre, mandibules et palpes maxillaires, bronzés. Mâchoires testacées, pâles. Antennes prolongées un peu au delà des angles postérieurs du prothorax ; comprimées ; un peu pubescentes ; d'un noir un peu bronzé ; à deuxième et troisième articles plus étroits : le deuxième à peu près égal aux deux tiers du quatrième : le cinquième, un peu moins court : les quatrième à dixième obtriangulaires. Prothorax sinué sur les côtés près de la base des angles postérieurs ; élargi d'avant en arrière en ligne légèrement arquée*

*Annales de la Société Linnéenne.*

7

depuis les angles de devant jusqu'à la sinuosité, offrant sur cet espace sa plus grande largeur vers les trois cinquièmes ou deux tiers de sa longueur, élargi d'avant en arrière depuis la sinuosité jusqu'à l'extrémité des angles postérieurs où il offre sa plus grande largeur ; médiocrement prolongé et un peu obtus à ces angles ; un peu plus ou à peine plus long sur son milieu qu'il est large à l'extrémité de ses angles postérieurs ; très-médiocrement convexe ; garni de points plus petits et moins serrés que ceux de la tête, donnant, comme ceux-ci, naissance à un poil flavescens ; offrant les traces d'un léger sillon vers l'extrémité de la ligne médiane. *Écusson* pointillé ; pubescent ; légèrement déprimé sur son disque. *Élytres* de la largeur, après les épaules, du prothorax à ses angles postérieurs ; deux fois environ aussi longues que lui ; subparallèles ou à peine élargies jusqu'aux quatre septièmes, rétrécies ensuite en ligne graduellement plus courbe jusqu'à l'angle sutural ; peu convexes sur le dos ; bronzées et pubescentes comme le prothorax ; à neuf stries à peine avancées en devant jusqu'au niveau de la moitié de l'écusson : ces stries étroites, marquées de points ne les débordant pas : les quatre premières plus prononcées en devant ; la neuvième sulciforme. *Intervalles* plans ; pointillés. *Repli* bronzé ; de moitié plus large que le postépisternum, vers le milieu de celui-ci ; uniformément à peine plus large que la moitié du postépisternum sur les côtés du ventre. *Dessous du corps* d'un bronzé à peine plus obscur que le dessus ; garni de poils fins et couchés, cendrés ou d'un cendré flavescens ; moins finement ponctué sur l'antépectus que sur le reste. *Partie sternale de l'antépectus* obtusément arquée et un peu relevée, en devant ; cette partie arquée rebordée, aussi longue dans son milieu que le quart de sa largeur, suivie d'une dépression transversale à peine plus développée dans le sens de la longueur que la partie arquée ; chargée longitudinalement sur son milieu, après cette dépression, d'une carène à peine apparente à certain jour. *Pieds* bronzés, pubescents, avec les genoux,

les ongles et l'extrémité du dessus des deuxième à quatrième articles des tarsi testacés. Hanche postérieure offrant vers l'insertion des cuisses la plus grande dilatation de leur partie supérieure, graduellement rétrécies de ce point à leur côté externe : premier article des tarsi postérieurs près de moitié plus grand que le suivant.

**PATRIE** : le Mont-Pilat (collect. Rey).

**Obs.** Cette espèce se rapproche du *D. metallicus* par sa couleur ; mais elle en diffère par sa structure plus étroite ; par la couleur de ses antennes, par les proportions des deuxième et troisième articles ; par la forme de la partie antérieure de la région sternale de l'antépectus , par la couleur des pieds, etc.

---